

Introduction : traduire, (auto)traduire les langues minoritaires : engagement et créativité

Introduction: Translating and (Self)Translating Minority Languages: Engagement and Creativity

Fayza El Qasem

Volume 3, numéro 5, 2024

Écrire et (auto)traduire des langues minoritaires : engagement et créativité
Writing and (Self)-translating Minority Languages: Engagement and Creativity

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1115656ar>

DOI : <https://doi.org/10.29173/af29521>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

University of Alberta, Department of Modern Languages and Cultural Studies

ISSN

1916-8470 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

El Qasem, F. (2024). Introduction : traduire, (auto)traduire les langues minoritaires : engagement et créativité. *Alternative francophone*, 3(5), 1–10.
<https://doi.org/10.29173/af29521>

© Fayza El Qasem, 2024



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Traduire, (auto)traduire les langues minoritaires : engagement et créativité



DOI : <https://doi.org/10.29173/af29521>



Fayza El Qasem

fayza.el-qasem@univ-paris3.fr

Université Sorbonne Nouvelle

Mots clés : politiques linguistiques; documentation et revitalisation linguistiques; autochtonisation des langues; autotraduction et retraduction; traduction éthique

Keywords: language policies; language documentation and revitalization; language indigenization; self-translation and retranslation; ethical translation

Le terme de « langues minoritaires » n'est pas sans ambiguïtés ou équivocité selon les points de vue auxquels on se place. Questionné et enrichi depuis plusieurs décennies, il s'est construit sur des tournants, controverses, évolutions, ruptures parfois.

Force est de constater qu'il n'a pas été défini en traductologie. La notion n'en pose pas moins problème en raison de sa polysémie. Différentes dénominations désignent les « langues » non protégées par un statut officiel d'État, mais sont loin de faire l'unanimité, telles que « langues minorisées », « langues moins diffusées », « langues régionales », « langues autochtones », et « langues dormantes ».

Ces différentes dénominations partagent des caractéristiques spécifiques. Ces langues ne sont plus des médias de communication usuelle, mais il existe pourtant une volonté de transmission et d'apprentissage, qui se heurte au poids des modèles d'enseignement dominants. D'où la nécessité de considérer la notion de « langues minoritaires » non comme donnée et allant de soi, mais comme construite et évoluant en fonction du contexte politique, économique et intellectuel.

Au sens de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, seul traité international visant la protection des langues minoritaires, par « langues régionales ou minoritaires », on entend les langues qui sont à la fois (i) pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ; et (ii) différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État. La Charte précise également que cette définition (iii) n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État ni les langues des migrants. Par ailleurs, il ne faut pas confondre les termes « langue minoritaire » et « langue mineure ».

Comme le dit le linguiste Louis-Jacques Dorais (2018) : « Comme des organismes vivants, les langues naissent, croissent, évoluent, déclinent, meurent et, parfois, renaissent » (1). Lorsqu'une langue s'éteint, ce sont tous les trésors de connaissances sur le monde et l'expérience humaine qui disparaissent. Avec le développement du concept d'État-nation au cours de la période moderne et la priorité donnée à l'uniformisation de la culture à l'intérieur d'un même État, une importance accrue a été accordée au développement d'une langue et d'une culture communes afin de contribuer au processus d'assimilation. Des politiques ont également été mises en place, dans le domaine de l'éducation en particulier, dans le but de soutenir cet objectif. Or, ces politiques ont nui à toutes les langues qui n'ont pas été adoptées comme langues nationales.

On pourrait se demander de prime abord quels sont le rôle et le statut accordés à la traduction institutionnelle dans les différentes sociétés et quels sont les droits linguistiques qu'elle implique. Ces réglementations en matière de traduction institutionnelle sont généralement liées à des idéologies de langue. Comme l'affirme Blackledge : « When the elite group in society puts in place a series of gate-keeping mechanisms which prevent some linguistic minority groups from activating their cultural and linguistic capital in certain social arenas, it is less likely that these groups will gain access to symbolic or material resources » (178). En d'autres termes, cela détermine quelles langues peuvent ou ne peuvent pas être utilisées, mais aussi ce qui peut ou ne peut pas être traduit et quels sont les acteurs autorisés à traduire et dans quel contexte.

Souvent, les politiques linguistiques au niveau institutionnel ne semblent pas pouvoir inverser la situation dramatique de ces langues en danger, et leur préservation est principalement laissée à l'engagement des individus, bénévoles ou activistes, souvent avec peu de reconnaissance ou d'aide. Il en résulte une situation de diglossie ou de multilinguisme, et dans certains cas, ces langues sont considérées comme appartenant au folklore, ce qui renforce une perception d'inutilité. Cela nous rappelle le concept de « boréalisme » avancé par Sylvain Briens, par analogie avec celui d'« orientalisme » (Saïd), désignant la représentation d'une culture inconnue de la part de la culture dominante, lui attribuant souvent des qualités imaginées par la culture majoritaire. « Boréal est associé à ce qui est lointain et mal connu, à la frontière entre l'habité et l'inhabité, entre l'hospitalier et l'inhospitalier. Il renvoie certes à un territoire, le Nord, mais surtout à son imaginaire » (180).

En partant de l'idée que toute politique de langue présuppose une politique de traduction, force est de reconnaître que la traduction de et vers les langues minoritaires n'a pas toujours eu la place qu'elle méritait en traductologie. La recherche portant sur la traduction institutionnelle ne fait pas la part entre les contextes de langues officielles et de langues non officielles (Pym). Signalons cependant la revue internationale *mTm* (*Minor Translating Major-Major Translating Minor-Minor Translating Minor*), qui vise à promouvoir la recherche sur les particularités de la traduction des langues majeures vers les langues mineures et vice versa, ainsi que de la traduction entre les langues mineures.

Michael Cronin caractérisait la relation entre les langues minoritaires et la traduction comme étant « fondamentalement paradoxale » (« *Altered States* » 89). Tout en affirmant que celle-ci est nécessaire pour que les langues minoritaires conservent leur vitalité, il la considère comme une menace pour la spécificité et le caractère distinctif de ces langues. Dans un article ultérieur, Cronin exprime la crainte que, sous la pression des langues dominantes de la société, les langues minoritaires puissent, avec le temps, devenir des images miroirs de la langue dominante (« *The Cracked Looking Glass* »). Paradoxalement, si le rôle de la traduction dans la mondialisation que nous connaissons actuellement génère craintes et néophobie, c'est parce que la traduction y est vue comme un facteur d'homogénéisation culturelle. Les questions éthiques et politiques qu'implique l'acte traductif dans ce contexte nous autorisent à penser la traduction comme « un acte de résistance et de réparation d'asymétries et de relations de domination et de soumission » (« *The Cracked Looking Glass* » 183).

L'acte traductif présuppose qu'après une phase d'homogénéisation culturelle imposée par les langues/cultures dominantes, le temps d'une traduction « éthique et décolonisée » (Major 68) est advenu. Autrement dit, il importe d'analyser non pas exclusivement le texte source et le texte cible, mais la spécificité du rapport lui-même. C'est à partir d'un « entre » que la traduction se laisse analyser. François Julien explique ainsi cette notion par « l'écart qui fait paraître les cultures et les pensées comme autant de fécondités. [...] Par la distance ouverte, il permet un dévisagement réciproque de l'un par l'autre (7). Reconnaître l'asymétrie des relations de pouvoir entre les langues-cultures est ainsi un élément susceptible d'influencer le comportement des traducteurs, en tant qu'acteurs engagés dans un projet collectif pour repousser les limites de la traduction création et revitaliser ainsi la langue ancestrale. (Branchadell et West 6).

Cependant, que se passe-t-il s'il s'agit d'une auto- traduction ? De quelle marge de manœuvre dispose l'auteur quand l'ouvrage en question parle de sa propre vie ? Dans cette écriture de soi, l'activité mémorielle mobilise la production du récit. Et selon la langue du récit, l'intimité d'une vie n'est pas dévoilée de la même façon.

L'auteur peut également choisir de réécrire son texte afin de ne pas le soumettre à un système unique de normes linguistiques et culturelles, susceptibles de conduire à son homogénéisation ou, à l'inverse, de renforcer les différences. Cependant, lorsque certaines modifications sont attribuables à l'éditeur dans le but de servir ses propres intérêts, cela peut conduire à une interprétation singulière du texte, et révéler le phénomène éditorial et traductionnel d'une œuvre qui s'inscrit dans le répertoire du choc des cultures.

Ce numéro d'*Alternative francophone* aborde la traduction des langues minoritaires dans une perspective nouvelle et sous différents angles. Les auteurs ici regroupés ne se contentent pas de proposer de passionnantes études de cas, ils en tirent chaque fois une réflexion généralisable, avec le souci de l'efficacité pratique. Sont mises en œuvre les notions d'aménagement et de planification linguistiques, de

recherche collaborative, d'approche écologique des langues, mais aussi de traduction en littérature et au cinéma et d'interprétation en langue des signes.

Dans l'ensemble, le numéro pose l'hypothèse selon laquelle la traduction en se situant dans l'entre-deux de l'entreprise translative, montre pourquoi l'acte translatif est, lui aussi, un acte créateur, et notamment un acte qui ne se soumet pas à l'exigence technique de l'équivalence ou de la comparabilité. Le sens du texte en est ainsi « ressuscité », « transfiguré », lorsque le traducteur « prête sa voix et sa langue » à celui qui ne la parle pas ou à celui qui n'est pas entendu. (Iveković 4).

Dans un autre contexte, interpréter pour une minorité invisible, celle des Sourds, ne suscite-t-il pas les mêmes interrogations quant à la nature de l'acte d'interprétation ? En permettant aux personnes de sortir du statut social qu'impose une communication endolingue, par la force des choses inégale, l'interprète n'est-il pas lui-même un militant, au service d'une communauté attachée à sa singularité d'être au monde, qui marche vers sa reconnaissance ?

C'est aussi de militantisme qu'il semble s'agir quand on traduit les autochtonies en littérature ou au cinéma. La traduction, ici, ouvre la voie à une relation moins prédatrice, nécessaire pour rendre compte d'une œuvre avec d'autres narratifs, d'autres visions du monde. Au cinéma, il s'agit de transmettre une image non fantasmée des Autochtones, de leur permettre de reconquérir « leur souveraineté visuelle » et de leur redonner leur voix, longtemps réduite au silence. Par ailleurs, traduction et politique linguistique vont de pair, avons-nous dit. Ce numéro examine les politiques linguistiques de pays comme la France, le Cameroun, et l'Inde.

Les terrains indien et camerounais présentent la spécificité de la multitude des variétés des langues qui y sont pratiquées. On remarque que les représentations des locuteurs sont façonnées au fil du temps par les différentes politiques linguistiques appliquées dans ces pays et par les situations sociales vécues par leurs populations.

En France, le cas de deux langues régionales, le francoprovençal et le breton, est examiné à l'aune des politiques linguistiques à l'échelon régional. Celles-ci peuvent-elles ou doivent-elles infléchir la manière dont elles se communiquent ? Et quel est le prix de cette inflexion ? Traduction et terminologie consensuelle et non prescriptive, au service des usagers, semblent être les garants de la survie d'une langue pour qu'elle ne soit pas réduite à un objet d'art. Par ailleurs, derrière le souci de documenter des langues et cultures en péril dans le but de les préserver et de les revitaliser se dessinent les possibles interactions entre chercheurs et communautés autochtones concernées, comme dans le cas du « Projet Awikighanisaskak » pour l'abénakis, au Canada. Ainsi, la problématique des langues en danger met en jeu des domaines qui débordent largement le domaine linguistique ; elle est directement politique et participe des transformations de la société. Nous illustrerons ces questions ci-après à travers les articles des auteurs du numéro.

La traduction, dans ce contexte minorisé, n'est qu'un autre moyen de réécriture, voire de transformation et par voie de conséquence, un instrument de mixité et de métissage. L'objectif étant à la fois d'illustrer la langue en péril, en respectant ses caractéristiques phonétiques, sa « déstandardisation » délibérée, en traduction, comme l'affirme Melissa Major dans son article à propos du « Rez english », car elle est avant tout un geste d'autodétermination. Le but du traducteur, poursuit-elle, « ne sera donc pas tant de faire découvrir un dialecte, ou une langue, attesté que de sensibiliser les lecteurs en langue cible au fait que

certains locuteurs autochtones ont autochtonisé les langues héritées du colonialisme » (Major 15). En ce sens, il sera possible de maintenir une partie de l'effet recherché par les auteurs autochtones plutôt que de simplement éliminer les traces de « Rez Englishes » dans la traduction. L'autrice le démontre à propos des deux traductions françaises du roman de N. Scott *Momaday House Made of Dawn* publiées chez Gallimard et Albin Michel, qui ont surtout cherché à acclimater le texte source, compte tenu des obstacles rencontrés du fait des disparités linguistiques et culturelles entre les sociétés source et cible.

Karine Bertrand se propose d'étudier la manière dont les rapports de domination et de jeu s'inscrivent dans les pratiques et esthétiques d'un média particulier, le cinéma qui met en relation le verbal et le visuel dans des espaces culturels et économiques relativement indépendants et hiérarchisés. Son article se concentre sur un cas particulier de collaboration interculturelle, celui du collectif Arnaït Video Productions, co-fondé par la cinéaste québécoise Marie Hélène Cousineau et par les Aîné(e)s inuit(e)s Susan Avingaq et Madeline Ivalu. Trois longs-métrages de fiction, que Cousineau nomme la « trilogie d'Arnaït », font partie du répertoire du collectif et racontent les différentes époques du colonialisme. Après avoir passé en revue la représentation de l'autochtone dans le cinéma à travers l'histoire et l'oblitération de sa langue, qu'elle qualifie de colonisation linguistique, l'autrice examine la manière dont la traduction à l'écran participe ou non à la visibilité ou à l'invisibilité de la culture inuit traditionnelle et contemporaine, pour toucher entre autres les plus jeunes générations qui ne parlent plus leur langue maternelle. La traduction à l'écran est ici envisagée comme une médiation culturelle et interculturelle, elle engendre de nouvelles manières de voir, de penser et d'entendre les langues autochtones. Karine Bertrand avance les concepts de « souveraineté narrative », visant à la réappropriation de sa propre langue, et « souveraineté visuelle », visant celle de sa propre image. La collaboration avec la réalisatrice Marie-Hélène Cousineau s'est fondée sur une collaboration respectueuse de la parole de l'autre, laissant toute liberté aux comédiennes/productrices inuit(e)s de réécrire les dialogues et de contrôler leur traduction en fonction de leur vision du récit.

Florine Archambeaud traite de la place des interprètes en langue des signes aujourd'hui en France et tente d'expliquer en quoi l'interprétation en langue des signes française est un acte militant. Après un vaste état des lieux de la place de la langue des signes, considérée comme langue minoritaire, car appartenant à une minorité définie anthropologiquement et culturellement, des situations et formes d'interprétation très variées dans lesquelles intervient l'interprète et du statut de ces professionnels, elle s'interroge sur la place intermédiaire de l'interprétation entre communautés sourdes et entendant(e)s, « imbriquée dans des structures idéologiques et sociales telles qu'on ne peut la concevoir comme une activité philologique neutre, innocente et transparente » (Archambeaud 46). Par ailleurs, le fait même que l'interprète en langue des signes travaille quotidiennement au sein de la communauté sourde dans une langue minoritaire, l'autorise-t-il à qualifier son métier de « militant » ? Pour répondre à ces questionnements autour de la notion de militantisme et à la définition de la place de l'interprète dans l'exercice de son métier, Florine Archambeaud réalise, dans le cadre de sa thèse soutenue en 2020, un groupe discussion regroupant une dizaine de professionnels de toute la France. Il en ressort que la notion de militantisme évolue selon les époques, car elle est liée à l'éthique de l'interprète et à ce qu'on attend de lui. D'autres questions, liées à la présence dans le métier d'interprètes nés de parents sourds (CODA) et d'interprètes de genre masculin dans un métier majoritairement féminin, interrogent la perception des sourds vis-à-vis de l'interprète. En conclusion, le rôle des interprètes entendants serait apparemment « de participer à la visibilité d'une communauté invisible actuellement, de permettre l'accessibilité tout en laissant la place aux personnes concernées » (Archambeaud 46).

Sophie Lavoie se penche à sa manière sur la traduction en tant qu'acte militant quand il est question de traduire l'œuvre d'une autrice autochtone, ici la poésie de la Mi'kmaq Rita Joe. Elle interroge la nature de l'acte traductif entre langue-culture dominante et langue-culture dominée, à la lumière des événements qui ont jalonné l'histoire des Autochtones dans les provinces atlantiques du Canada. Elle se demande s'il y a une place pour une traduction éthique. Après avoir passé en revue certains objectifs de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à l'action (2008 à 2015) concernant la situation des Autochtones et la manière dont « les langues et les formes de savoirs autochtones étaient activement infériorisées » (Lavoie 66), elle constate cependant que « le nombre de publications en langues autochtones de la région (mi'kmaq, wolastoqiyik) s'accroît, même si la plupart des livres sont publiés en version bilingue ou trilingue » (Lavoie 68). Certains auteurs bilingues comme Rita Joe choisissent de s'autotraduire (mi'kmaq-anglais) contournant ainsi les questions de « l'appropriation » et du rapport du « propre » à « l'étranger ». L'autotraduction vers l'anglais est ainsi conçue comme un geste politique et culturel. Sophie Lavoie souligne que malgré l'enthousiasme du milieu littéraire pour l'œuvre prolifique de Rita Joe, sa traduction vers le français n'intervient qu'en 2016. Elle décrit également le parcours littéraire de la poétesse mi'kmaq qui a su faire découvrir d'autres auteurs autochtones et donner une voix à ses compatriotes.

Bénédicte Diot nous entraîne en Inde pour aborder la spécificité du multilinguisme indien conçu sous la forme d'« une pyramide de prestige socio-culturel » (81). Les langues officielles de l'Union sont l'hindi et l'anglais, mais les États ou territoires de l'Union peuvent choisir une ou plusieurs autres langues comme langues officielles. Nous trouvons ainsi l'anglais suivi dans l'ordre par l'hindi, les autres langues régionales des États, les langues au statut officiel local, puis les langues de groupes plus restreints. Si les textes de loi au niveau fédéral sont rédigés en anglais, l'hindi jouit d'un statut à peu près égal. Les autres États n'utilisant pas l'hindi comme langue d'administration ont la possibilité d'utiliser au choix l'une ou l'autre langue dans leurs communications avec le pouvoir central ou les autres États. On constate cependant que la politique linguistique institutionnelle est vouée à la promotion de l'hindi dans tout le pays et que des moyens techniques sont alloués pour promouvoir la création néologique dans cette langue dans les domaines scientifiques et techniques. Alors quelle place pour la traduction dans ce mille-feuille linguistique ? C'est au moment de la pandémie de COVID-19 que le gouvernement fédéral prend conscience de la nécessité d'assurer l'information dans les langues vernaculaires. D'où la mise en place d'organismes pour promouvoir la traduction entre ces langues et leur traitement automatique. On forme aussi des traducteurs et interprètes, et des partenariats public/privé assurent la transition vers le numérique, pour accélérer l'automatisation des traductions et les échanges entre langues indiennes. Dans l'éducation et l'administration, les applications en langues vernaculaires « made in India » sont plébiscitées par les nouveaux utilisateurs qui peuvent enfin s'exprimer et lire dans leur langue première. Bénédicte Diot démontre ainsi que la reconnaissance officielle d'une langue peut avoir une influence indirecte sur les attitudes, car elle la dote d'une plus grande visibilité dans la société majoritaire. Cette reconnaissance contribue sans doute à un renforcement du sentiment d'identité parmi la minorité.

Manuel Meune dresse, dans son article, l'état des lieux du francoprovençal et le rôle de la traduction vers le français, de plus en plus prégnant, à mesure que l'assimilation progresse. Autrefois langue autonome, riche d'un patrimoine littéraire qui remonte au 16^e siècle, le francoprovençal a vu son espace se réduire. C'est seulement en 2021 que la langue est entrée dans la liste officielle de l'Éducation nationale relative à la protection patrimoniale des langues régionales. C'est apparemment la traduction qui a donné une visibilité à cette langue, que ce soit à travers la publication d'autotraductions, de livres en collection

(Tatchou 149), un groupe de chercheurs locaux et étrangers s'est attelé à la valorisation des langues, sans aucune aide institutionnelle. L'auteur rappelle au passage que ce sont les missionnaires protestants, à l'ère de l'administration coloniale, qui ont codifié la langue m̀d̀mb̀, vers 1924. La préservation de la langue ne peut être dissociée de celle de l'identité culturelle. Les travaux du CEPOM s'appuient sur la terminologie pour décupler la capacité d'expression de la langue, veiller à sa standardisation et à son actualisation permanente. Enfin, c'est la traduction qui assure la circulation de la langue en l'ouvrant à d'autres langues et en permettant son aménagement. Divers textes utilitaires sont ainsi traduits vers cette langue et les traducteurs font montre de créativité et d'adaptation.

L'autre levier pour la protection des langues minoritaires réside dans les projets menés de concert entre chercheurs universitaires et populations autochtones pour la revitalisation non seulement de la langue, mais aussi de la documentation des langues et cultures autochtones. En effet, selon l'Atlas sur les langues en péril (UNESCO), « une langue est mise en danger lorsque ses locuteurs cessent de la pratiquer, réservant son usage à des domaines de plus en plus restreints, et qu'elle ne se transmet plus de génération en génération. Autrement dit, il n'y a plus de nouveaux locuteurs, que ce soit chez les adultes ou les enfants » (UNESCO 4). Tel semble être le cas de la langue abénakise, objet du projet Awikhiganisaskak, dont traitent les chercheurs Patricia Godbout, Philippe Charland et René Lémieux, aux parcours universitaires très différents. Ces derniers abandonnent l'idée de survivance ou de degré de viabilité d'une langue pour examiner, plutôt de manière objective, la situation d'une langue donnée et essayer de comprendre ce que désire la communauté par rapport à sa langue ancestrale. Ce faisant, ils soulèvent une question importante : celle de la place des autochtones dans le processus de documentation et de revitalisation. Le projet Awikhiganisaskak émane de la volonté librement exprimée des Abénakis eux-mêmes, désireux de procéder à l'archivage du matériel audio et manuscrit sur la langue abénakise, que l'on peut qualifier de langue dormante en l'absence de locuteurs dont l'abénakis est la langue maternelle. Pour ce faire, un partenariat a été noué avec l'université de Sherbrooke, et il a été clairement entendu que toutes les données recueillies seraient gérées et diffusées par les Abénakis eux-mêmes. Pour les chercheurs, l'objectif du projet est l'inventaire, le traitement et la transcription d'enregistrements sonores de la langue abénakise, compte tenu de la documentation éparse dispersée jusque dans les universités américaines. Le projet comprend également un autre volet, celui de la numérisation et de la transcription de dictionnaires et autres lexiques créés par les pères jésuites français aux 17^e et 18^e siècles pour leur œuvre d'évangélisation, la traduction de dictionnaires, comme outils de préservation de la langue, souvent effectuée par les Autochtones eux-mêmes, participe aux efforts de revitalisation de la langue abénakise qui sont en cours. Pour conclure, les chercheurs attirent l'attention sur l'importance de la documentation de la traduction à partir des langues autochtones et vers celles-ci. Il serait intéressant en effet de connaître les agents participant à la production des traductions et à la revitalisation de la langue par le biais de la néologie.

L'article de Valérie Henitiuk et Marc-Antoine Mahieu qui clôt ce numéro décrit les vicissitudes de la traduction/adaptation de l'ouvrage intitulé *Chasseur au harpon*, qui retrace le parcours de vie de Markoosie Patsauq. Initialement paru en trois temps entre 1969 et 1970 dans les pages de l'*Inuktitut Magazine*, une revue en inuktitut autrefois financée par le gouvernement fédéral, il est réédité en anglais par le rédacteur en chef James McNeil dans l'optique de le faire connaître à un plus large public. Cinquante ans après sa parution, ce récit fait encore aujourd'hui partie des œuvres les plus riches de la littérature autochtone au Canada. Les deux auteurs décrivent par le menu l'itinéraire de l'ouvrage, traduit à partir de son adaptation anglaise en de nombreuses langues étrangères, dont le français. Valérie

Henitiuk s'intéresse à l'histoire des traductions-relais de l'ouvrage et à leur réception, tandis que Marc-Antoine Mahieu, linguiste titulaire d'une chaire d'études inuit à l'Institut national des langues et des civilisations orientales, entreprend, dans le cadre d'un projet en sciences du langage, d'éditer d'abord le manuscrit d'origine écrit en écriture syllabique, en respectant précisément les signes diacritiques adéquats de la langue inuit qui ont été négligés lors de la traduction/adaptation vers l'anglais. Les auteurs entreprennent alors d'établir une édition savante et de procéder à une traduction rigoureuse de l'original vers l'anglais et le français, accompagnée d'un appareil critique complet. Ainsi, la justesse culturelle en traduction est certes affaire de recherches linguistiques méticuleuses ; elle est également affaire de recherches culturelles ou sociétales afin de rendre compte du contexte de l'écriture du roman. Par ses décisions de traduction et par les procédés stylistiques utilisés, le traducteur témoigne par sa langue de traduction d'une réalité culturelle.

BIBLIOGRAPHIE

- Branchadell, Albert et Margaret L. West, éditeurs. *Less Translated Languages*. John Benjamins Publishing Company, 2005.
- Briens, Sylvain. « Boréalisme. Le Nord comme espace discursif. » *Études Germaniques*, no. 282, 2016, pp. 179-188.
- Cronin, Michael « Altered States: Translation and Minority Languages. » *TTR*, vol. 8, no. 1, 1995, pp. 85–103.
- Cronin, Michael. « The Cracked Looking Glass of Servants. Translation and Minority Languages in a Global Age. » *The Translator*, vol. 4, no. 2, 1998, pp. 145-162.
- Dorais, Louis-Jacques. « Vie, mort et renaissance des langues. » *Anthropen*, 2018, <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.076>.
- Ferreira, Alice et Sabine Gorovitz. « Traduction et droits linguistiques au Brésil : questions éthiques et politiques. » *Langages et Sociétés*, no. 173, 2021/2, pp. 183-202.
- Iveković, Rada. *Politiques de la traduction : exercices de partage*. Terra-HN éditions, AlterEgo, 2019, <http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/5.pdf>.
- Julien, François. « L'écart et l'entre. Ou comment penser l'altérité. » HAL Open Science, 2012, pp. 1-9, <https://shs.hal.science/halshs-00677232/document>.
- Major, Melissa. *Réflexions à l'usage des traducteurs d'œuvres autochtones écrites en anglais : pour une décolonisation de la traduction, suivies de « Le club des Premières Épouses : à la façon salishe de la côte » de Lee Maracle*, Thèse de doctorat en littérature de langue française, traduction et création, Université McGill, 2023, <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/1v53k3431>.
- Pym, Anthony. « Translation versus language learning in international institutions. Explaining the diversity paradox. », 2008, www.tinet.cat/~apym/on-lineLtranslation/2008_diversity_paradox.pdf.
- Said, Edward. *Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Le Seuil, 1980.
- UNESCO. *Vitalité et disparition des langues*, 2003, <https://ich.unesco.org/doc/src/00120-FR.pdf>.